J.C.R. GESTION

DOCUMENTS D'ENTREE EN RELATION

Votre conseiller est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) – 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 www.amf-france.org.

Informations Légales

JCR GESTION

- Forme juridique : SAS au capital de 55 890€
- Siège social : 117 Allée du Centre Tertiaire – 84800 LAGNES
- SIREN : 388 591 034 RCS Avignon
- APE : 7022Z
- Coordonnées : 04.90.06.00.13
  contact@bacchusconseil.com
  www.bacchusconseil.com

- **Conseil en Investissement Financier (CIF)** enregistré auprès de l'**ANACOFI-CIF** : n° **E 003477**
  CIF proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

- **Intermédiaire en Assurance (IAS) de Type B,** enregistré auprès de l'**ORIAS** (61 rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09 - www.orias.fr) : n° **07024339,** placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09 – www.acpr.banque-france.fr.
  A ce titre, il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance, mais il peut, sur simple demande du souscripteur, communiquer le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il travaille.
  Partenaires : MMA - APRIL – METLIFE – ALLIANZ – QUATREM – CARDIF – PAREF GESTION - SOFIDY

- Assurance et Garanties Financières : RCP N°RD01418509U souscrite auprès d'AIG Europe SA, succursale pour la France Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets – 92400 COURBEVOIE pour un montant de 150 000€ pour CIF, 115 000€ pour IAS.

Mode de Facturation et de Rémunération

Partenaires	MMA	ALLIANZ	APRIL	METLIFE	QUATREM	CARDIF	PAREF GESTION	SOFIDY
Commissions	X	X	X	X	X	X	X	X
Honoraires								
Commissions et Honoraires								

- Frais de commercialisation perçus pour les groupements fonciers viticoles.
- Honoraires conseil perçus sur une base de 240€ttc/heure, pour toute étude patrimoniale.
- Rétrocession de commissions par les compagnies pour toutes souscriptions à un produit financier de type SCPI, OPCI, impliquant une exemption des honoraires conseil.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise de la société qui l'autorise à commercialiser le produit.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

J.C.R. GESTION

Mode de communication

Le mode de communication utilisé par le conseiller envers son client est :

- Le courriel (mode de communication privilégié)
- Le rendez-vous physique au domicile du client ou au cabinet du conseiller
- Le courrier postal

Le client peut expressément demander au conseiller d'utiliser un mode de communication.

Le conseiller devra alors s'adapter au choix du client.

Traitement des Réclamations

Votre conseiller s'est engagé à respecter le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- **Par courrier** : **JCR GESTION**, 117 Allée du Centre Tertiaire – 84800 LAGNES
- **Par tél** : 04.90.06.00.13
- **Par mail** : **contact@bacchusconseil.com**

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum, à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la procédure elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut d'un arrangement, les parties peuvent s'adresse au :

- **Médiateur de l'Anacofi :**
  Médiateur de l'Anacofi
  92 Rue Amsterdam
  75009 PARIS
- **Médiateur en matière d'Assurances :**
  La médiation de l'Assurance
  TSA 50110
  75 441 PARIS Cedex 09
- **Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** :
  Médiateurs de l'AMF
  Mme Marielle Cohen Branche
  Autorités des Marchés Financiers
  17, place de la Bourse
  75082 PARIS Cedex 02

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux.

Clause de Confidentialités

D'après l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, sauf accord exprès du client, le conseiller s'abstient de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui, les informations relatives au client, qu'il détient du fait de ses fonctions. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI-CIF dans le cadre de ses missions de contrôle et à l'AMF.

Les informations recueillies sur ce formulaire, destinées uniquement à JCR GESTION, sont enregistrées dans un fichier informatisé par M Jean Claude CHASSON, responsable de traitement, pour pouvoir joindre nos clients. Elles sont conservées pendant toute la durée du contrat avec notre société. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en adressant un courrier à JCR Gestion- BACCHUS CONSEIL, 117 Allée du Centre Tertiaire – 84800 LAGNES.

Je (nous) soussigné(ons)……, atteste(ons) avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait, en deux exemplaires dont l'un a été remis au client, à ……, le……

Signature(s) du(es) client(s)
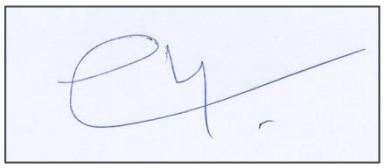
Signature du Conseiller